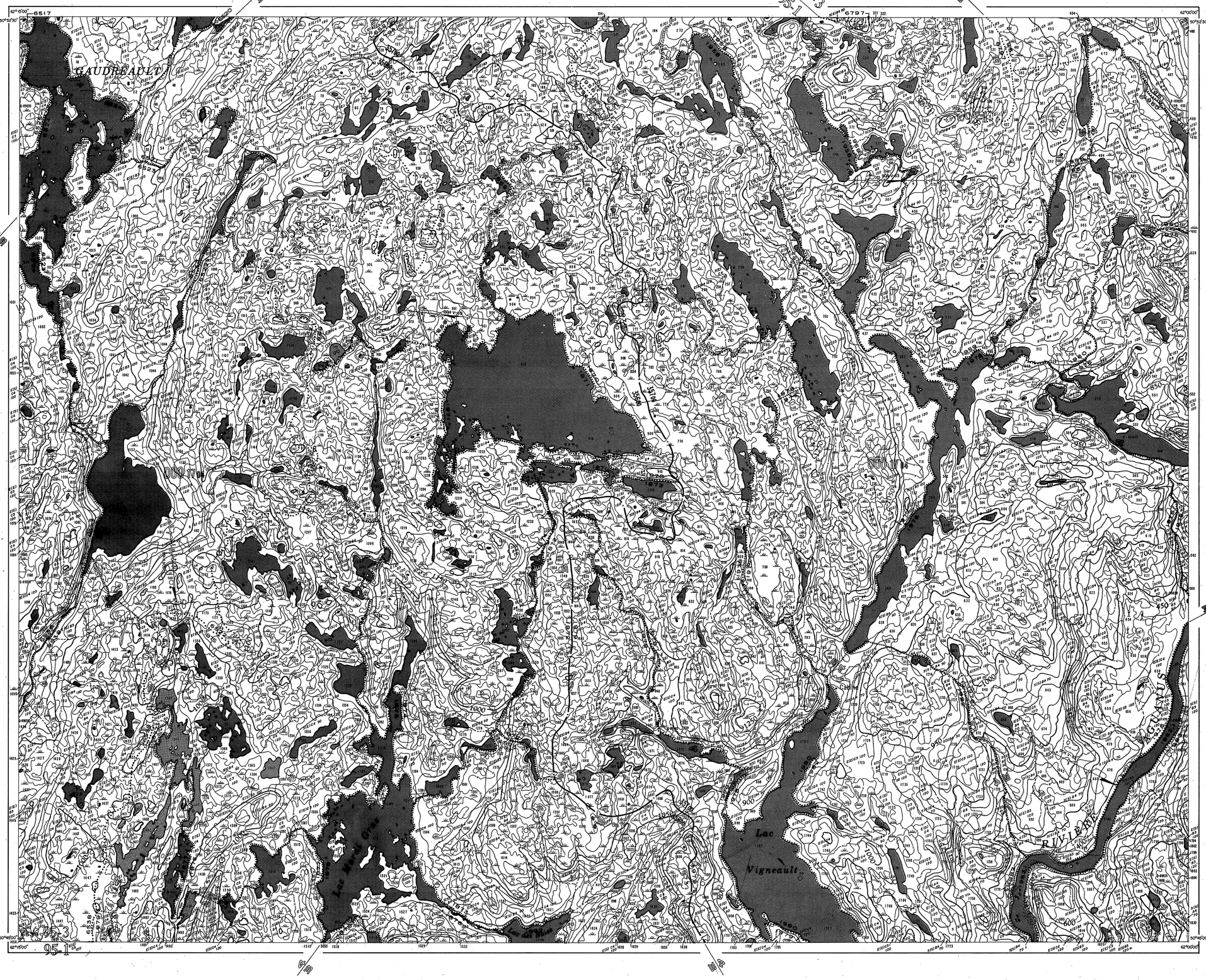

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte est établie d'après les cartes du Système national de référence cartographique numéros (© 1979, 12-L-16) avec l'autorisation d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — , bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à épinette noire et/ou pin rouge	R (EPR)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à pin blanc	R (PB)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PBR)
— — à pruche	R (P)
— — à mélèze	R (L)
— — à pruche et/ou épinette noire (plantation)	R p
Pessière	R (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse	R (E)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à mélèze	R (L)
— — à sapin	R (S)
— — à épinette noire et/ou pin rouge	R (EPR)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PBR)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à pruche	R (P)
— — à épinette noire (plantation)	R (E) p
Sapinière (à sapin baumier)	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse	R (S)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (EPR)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PBR)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à pruche	R (P)
— — à mélèze	R (L)
— — à épinette noire (plantation de sapin baumier)	R (E) p
Pinède à pin blanc	R (PB)
— — — avec pin rouge	R (PBR)
— — — où le pin rouge n'occupe pas plus de 75% de la portée résineuse	R (PBR)
— — — avec thuya (cèdre)	R (PB C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R (PB E)
— — — avec mélèze	R (PB L)
— — — avec pruche	R (PB P)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	R (PB S)
— — — (plantation)	R (PB) p
Pinède à pin rouge	R (PR)
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	R (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	R (PR C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R (PR E)
— — — avec pin blanc	R (PR PB)
— — — avec mélèze	R (PR L)
— — — avec pruche	R (PR P)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	R (PR S)
— — — (plantation)	R (PR) p
Pinède à pin gris	R (PG)
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	R (PG)
— — — avec thuya (cèdre)	R (PG C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R (PG E)
— — — avec mélèze	R (PG L)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	R (PG PBR)
— — — avec pruche	R (PG P)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	R (PG S)
— — — (plantation de pin gris)	R (PG) p
Cédrière	R (C)
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	R (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (C E)
— — à mélèze	R (C ML)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (C PBR)
— — à pin rouge	R (C PR)
— — à pruche	R (C P)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (C S)
— — (plantation de thuya)	R (C) p
Pruchière	R (PU)
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	R (PU)
— — à thuya (cèdre)	R (PU C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (PU E)
— — à mélèze	R (PU L)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PU PBR)
— — à pin rouge	R (PU PR)
— — à pin gris	R (PU PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (PU S)
— — (plantation de pruche)	R (PU) p
Mélèzin	R (L)
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	R (ML)
— — à thuya (cèdre)	R (ML C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (ML E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (ML PBR)
— — à pin rouge	R (ML PR)
— — à pin gris	R (ML PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (ML S)
— — (plantation de mélèze européen)	R (ML) p
— — (plantation de mélèze japonais)	R (ML) p
— — (plantation de mélèze laricin)	R (ML) p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉ (groupements et sous-groupements)

		Hauteur moyenne (pieds)	Densité (%)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris		F1 Pg	F1 P (G)
— — — — avec pin blanc		F1 PB	F1 P (B)
— — — — avec pin rouge		F1 PR	F1 P (R)
— — — — avec mélèze		F1 L	F1 P (L)
— — — — avec sapin		F1 S	F1 S (R)
— — — — avec épinette noire ou rouge		F1 EPR	F1 S (E)
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin		BB S	BB S (R)
— — — — avec épinette noire ou rouge		BB E	BB E (R)
— — — — avec pin gris		BB Pg	BB P (G)
— — — — avec pin blanc		BB PB	BB P (B)
— — — — avec pin rouge		BB PR	BB P (R)
— — — — avec mélèze		BB L	BB P (L)
Bouleau à bouleaux jaunes avec résineux		BJ R	BJ R (R)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc		F1 PB	F1 P (B)
— — — — avec pin rouge		F1 PR	F1 P (R)
Peuplerais avec sapin		Pe S	Pe S (R)
— — avec pin gris		Pe Pg	Pe P (G)
— — avec pin blanc		Pe PB	Pe P (B)
— — avec pin rouge		Pe PR	Pe P (R)
— — avec épinette noire ou rouge		Pe E	Pe E (R)
— — avec résineux		Pe R	Pe R (R)
Bouleau à bouleaux blancs		BB (R)	BB (R)
Feuillus résineux		F R	F R (R)
Mélangés à feuillus tolérants		M F1	M F1 (R)
— — — sur station humide		M F1h	M F1h (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillu	F
— d'essences intolérantes	F
— d'essences tolérantes	F1
— — sur station humide	F1h
Bouleau (bouleaux blancs et/ou bouleaux gris)	BB
— (bouleaux jaunes)	BJ
Peuplerais	Pe
Frênaie	Fr
Érablière	E
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	E BB
— à bouleaux jaunes	E BJ
— à sapins	E S
— à feuillus d'essences intolérantes	E F
— à feuillus d'essences tolérantes	E F1
Peuplerais d'érable à sucre	Pe E
— de bouleau blanc	Pe BB
— de peuplier	Pe Pe
— de bouleau jaune	Pe BJ
— de tilleul d'amérique	Pe Tu

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	
Dénudé et semi-dénudé humide	
Autres	

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle par éclaircies légères	cl
Chablis partiel	ch
Épidémie légère	ep
Brûlis partiel	br

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 1-50% ⊕ 51-99%

ORIGINE

Coupe totale	o1
Brûlis	o2
Coupe totale	o3
Cépées sévère	o4
Friche	o5
Plantation	o6

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:	CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans	70-80 (ans)	50-60 (ans)
20 "	21-40 "	80 "	60-70 "
30 "	41-60 "	90 "	70-80 "
40 "	61-80 "	100 "	80-90 "
50 "	81-100 "	110 "	90-100 "
60 "	101-120 "	120 "	100-120 "

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-80 (ans)	50-60 (ans)
80-90 "	60-70 "
90-100 "	70-80 "
100-110 "	80-90 "
110-120 "	90-100 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inégienne: Peuplé d'au moins de trois catégories de dimension de 0 à 90 ans
Vieux inégienne: Peuplé d'au moins de trois catégories de dimension de 90 ans et plus
Peuplé dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges vieilles de 90 ans
Autres peuplements, majorité des tiges en plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Modérée	31 à 60%	*
Forte	61 à 90 %	**
Abrupte	91% et plus	***

Superficie soustraite de pentes > 5%

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: FOR. INTERNATIONAL LTÉE
SIGNATURE:

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C1 cp 50 m C3 — défoliation; classe de perte; classe d'âge; perturbation; origine; classe de hauteur; classe de densité; code groupe d'essences; type de couvert

R C5 c4 b3 d2 — classe de perte; classe d'âge; perturbation; origine; classe de hauteur; classe de densité; type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

9 95-1*

Région administrative: 9
Unité de gestion: 95
Unité d'aménagement: 1*
Unité de sondage: 3*
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 17
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 35
Bassin primaire: 00*
Bassin secondaire: 00
Unité de gestion privée:
Municipalité: 97
Division de recensement: 90
Municipalité: 00
Cadastre:
Parcelle: 1983*
Région écologique: 11a
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 910 MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne: 1989; Année de publication: 1990; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/1/90
Déclinaison magnétique: 25° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

12-M-2 S.E.	12-M-1 S.O. S.E.	12-N-4 S.O.
12-L-15 N.E. S.E.	12-L-16 N.O. S.O. S.E.	12-K-13 N.E. S.O.
12-L-10 N.E.	12-L-9 N.O.	12-K-12 N.E.

12 L/16 S.E.